



Concours photographique sur la diversité des ministères féminins



© Libre de droits

Les photographes sont encouragés à capturer l'essence de la mission et du ministère des femmes dans le monde de l'Armée du Salut.

Ce concours précède le lancement passionnant de la campagne « Reimagining » (réimaginer) des Ministères Féminins internationaux de l'Armée du Salut, qui aura lieu en février 2020. La commissaire Rosalie Peddle, Présidente mondiale des Ministères Féminins de l'Armée du Salut, explique : « Nos Ministères Féminins internationaux vont faire l'expérience d'une « réimagination », et nous voulons que vous en fassiez partie ! Vos photos peuvent être des portraits, des photos d'action prises sur le front ou des photos qui donnent à réfléchir, dans la mesure où elles présentent des aspects des ministères féminins. »

Les photos gagnantes seront exposées sur Internet et durant le mois de février 2020 dans une exposition à la Galerie 101, un espace public du Quartier Général international de l'Armée du Salut à Londres.

« Nous avons été enchantés des réactions à notre récent concours artistique pour l'étude biblique, poursuit la commissaire Rosalie Peddle, et ce fut un grand encouragement de voir concrètement le niveau de créativité et de passion qui existe dans l'Armée du Salut. J'attends avec impatience de recevoir les contributions, qui seront réellement des fragments de ce que Dieu fait dans la vie des femmes, dans tant de contextes et de cultures différents à travers le monde. »

Les clichés doivent être envoyées à revive@salvationarmy.org, en indiquant comme sujet « Reimagining Photo Competition ». Les fichiers volumineux ou les envois multiples peuvent être transmis à l'aide d'un outil de transfert de fichiers tel que wetransfer.com. Les contributions doivent être accompagnées d'une description de ce qui se passe sur la photo, ainsi que du nom complet de l'auteur, le Territoire de l'Armée du Salut et le rôle. Les photos doivent être d'au moins 300 dpi pour être imprimées au format A4.

Rappel : les photographes doivent demander le consentement des personnes figurant sur leurs photos ou, pour les personnes mineures, celui de leurs parents. Cette autorisation doit être obtenue avant de soumettre l'œuvre. Dans le cas d'enfants identifiables apparaissant sur la photo, le consentement signé de leurs parents ou tuteurs légaux est requis, et toutes les politiques de protection du pays doivent être suivies. Toutes les dispositions légales nationales relatives à la photographie des enfants/jeunes doivent naturellement être respectées.

La délai d'inscription au concours est fixé au lundi 30 septembre 2019.

Auteur

La Rédaction / Source : Salvation Army IHQ

Publié le

21.8.2019